



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 23093

Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la composition du groupe de travail chargé de préparer la réforme du droit de la famille. Ce groupe de travail, présidé par Mme Dekeuwer-Defossez, est constitué en effet de professionnels : avocats, magistrats, notaires..., sans représentation des familles ou de leurs associations. Par le passé déjà, deux groupes de travail sur la famille - mission Gisserot de la Conférence de la famille, groupe Bruel sur la paternité - avaient exclu les représentants des familles de la rédaction des textes de synthèse. Aujourd'hui, des associations et les familles elles-mêmes s'étonnent de cette nouvelle mise à l'écart. Des pères particulièrement critiques à l'égard du fonctionnement de la justice familiale souhaitent aussi pouvoir se faire entendre et être associés à cette réflexion importante. Partageant son opinion selon laquelle « il n'y aura de bonnes réformes de la justice fondées sur le seul point de vue des professionnels, il faudra également se placer du côté des citoyens », il lui demande, par conséquent, s'il est possible de modifier la composition du groupe de travail présidé par Mme Dekeuwer-Defossez et si elle compte prévoir d'autres modes de concertation associant les représentants des familles et des pères.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le groupe de travail, installé à la chancellerie le 31 août 1998 et chargé de proposer des réformes en droit de la famille d'ici à la fin du premier semestre 1999, a volontairement été composé d'un nombre restreint de spécialistes : universitaires, magistrats, avocats, notaire, psychanalyste. Il lui est apparu qu'une structure resserrée était plus à même de formuler des propositions de textes dans le délai imparti. Pour autant, elle est pleinement consciente de la nécessité d'opérer une large concertation préalablement à la mise en oeuvre d'une réforme de cette importance. Aussi, a-t-elle demandé à M. Dekeuwer-Defossez, présidente de ce groupe de travail, de procéder aux consultations les plus larges des associations intéressées par les secteurs du droit de la famille. Les associations familiales, et notamment celles représentant les intérêts des pères, seront donc entendues par le groupe de travail. L'audition de certaines d'entre elles a déjà été réalisée tandis que d'autres sont planifiées.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23093

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 1998, page 6920

Réponse publiée le : 8 février 1999, page 819